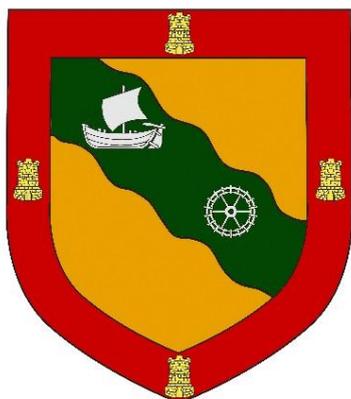


# Bulletin Municipal 2019



*Ecole de Saint-Jean-Poutge*

*Mail : mairie-st.jean.poutge@wanadoo.fr*



***Nous contacter : 150, Route de Bayonne***

***Tél : 05 62 64 62 76***

***Horaires :***

***Mercredi 8h30/13h00-14h/18h30***

***Vendredi 8h30/13h00***

## *Le Mot du Maire*

Pour ce bulletin municipal, nous avons choisi l'école comme sujet de l'aquarelle, en couverture réalisée par notre artiste de Herrebouc, Carole Joubin.

La cour de l'école, avec nos enfants qui jouent, c'est tout un symbole.

C'est notre commune qui vit, tournée vers l'avenir, accueillante et dynamique, par ses associations et ses commerces.

Tout cela ne se fait pas sans votre engagement. C'est l'occasion pour nous de remercier tous ceux qui s'impliquent, les présidentes, présidents et les membres de nos associations, mais aussi vos conseillers municipaux, ceux qui arrêtent et ceux qui voudront bien continuer à servir la commune après le 15 Mars.

Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de la cérémonie des vœux, le **Dimanche 12 Janvier 2020, à la Salle des Fêtes, à partir de 11h45** à laquelle vous êtes conviés, comme chaque année.

Nous n'oublierons pas de remercier l'ensemble de notre personnel et des bénévoles, car si la valeur d'une entreprise tient à ses hommes, il en est de même pour la commune. Ensemble nous œuvrons pour rendre la vie la plus confortable possible, avec les moyens que nous pouvons avoir, mais sans économiser notre énergie et en y apportant notre meilleure volonté. Comme vous pouvez vous en douter, ce n'est pas toujours simple, c'est pourquoi il nous paraît important d'encourager chacun pour les efforts fournis.

Vous pourrez bientôt suivre tout cela sur le site internet [www.saint-jean-poutge.fr](http://www.saint-jean-poutge.fr) en cours de finition. Vous y trouverez toutes les informations pratiques, les liens avec les services de l'Etat, ou de l'Intercommunalité, les animations à venir, comme **la randonnée pédestre le Dimanche 17 Mai 2020, ou la fête locale le week-end du 21 juin 2020.**

Cependant, rien ne vaut le contact humain. Nous vous attendons donc le Dimanche 12 Janvier pour vous souhaiter à tous, de vive voix, une bonne et heureuse année 2020.

Votre Maire et son Conseil Municipal.

## SOMMAIRE

- ✚ Etat Civil
- ✚ Liste Electorale
- ✚ Chantiers Loisirs 2019
- ✚ Ecole de Saint-Jean-Poutge
- ✚ OPAH
- ✚ MSAP des portes ouvertes
- ✚ CLIC
- ✚ Soho Solo
- ✚ Recensement de la population 2019
- ✚ Finances Communales
  - Budget Général
  - Réalizations 2018
  - Tarifs divers
  - Service Assainissement
  - Délibérations 2019
- ✚ Delort un général à Saint-Jean-Poutge
- ✚ Les marcheurs gascons

## MOT DES ASSOCIATIONS

- ✚ L'Association Marmaille
- ✚ Club de Pétanque « Fanye »
- ✚ Le St Jean Tennis Club
- ✚ Club du 3ème Age « Les Genêts »
- ✚ Amicale des Anciens Combattants de la commune de St-Jean-Poutge
- ✚ La Société de Chasse « La Diane » de St-Jean-Poutge
- ✚ Comité des Fêtes

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- TRAN Lyana, Aélyls le 16 Octobre à Auch (Gers)
- BRUMM Maëline le 25 Décembre à Auch (Gers)

### Mariages :

- BOMBOLO-LAHAXE Kévin et LEFRANC Aurélia le 3 Août

### Décès :

- DASTE Jean-Michel, Dominique le 22 Janvier
- RESSEGUIER/LAGAILLARDE Monique le 6 Juin
- TINTANE Hubert le 8 Juillet
- BOTTACIN/BARTHE Claudine, Louise le 13 Juillet
- BRUNET Jean-Alexandre, Marcel le 9 Octobre
- AURENSAN/SERIS Odette le 5 Décembre

Cette année encore, nous avons perdu des êtres chers. Nous n'oublierons pas **Jean-Michel Daste**, qui nous manque beaucoup. Nous avons aussi une pensée pour **Monique LAGAILLARDE** et **Hubert Tintané**, un homme courageux, et généreux, malgré les difficultés qu'il aura connues dans sa vie ; tout comme **Claudine BARTHE**, très durement touchée elle aussi, et **Odette Sérís**, qui nous a quittée le 5 décembre.

Un homme qui s'éteint, c'est un livre qui brûle. Cette phrase correspond tout à fait à **Jean Brunet**, parti le 9 octobre, à qui nous avons rendu hommage à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre. Il était le dernier St-Jean-Poutgeois ayant combattu lors de la guerre 39/45.

A chacune de leurs familles, nous adressons nos bien sincères condoléances.

## LISTE ELECTORALE

Il est rappelé à tous les Saint-Jean-Poutgeois que pour pouvoir voter il faut être inscrit sur la liste électorale.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la liste électorale est modifiable toute l'année. L'inscription peut se faire jusqu'au 7 février 2020

- ° soit directement par INTERNET sur un fichier INSEE
- ° soit à la mairie

Il est dans les deux cas nécessaire de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## CHANTIERS LOISIRS 2019

Jeudi 25 juillet, c'était la fin de la semaine de « chantiers loisirs » pour 6 jeunes de 14-17 ans originaires de Saint-Jean-Poutge et Biran.

Au programme : la peinture des murs de l'école.

Ces jeunes étaient encadrés par un animateur du Grand Auch Cœur de Gascogne ; Laurent CASTELLA, employé communal ; Guy MIQUEL et Jean-Pierre DUCOQ, Adjoint, présents au long de cette semaine.

En contrepartie, les jeunes ont eu à faire le choix entre différents packs :

- Packs (loisirs, cinémas)
- Packs apprentissages à la conduite
- Packs camp : séjour à la mer, canyoning et plongée
- Packs culture basque

Les bourses ont été remises par Julien Agostini, responsable des chantiers loisirs en présence de M. Philippe LAFFORGUE, Maire.



**Les jeunes au travail**

ECOLE DE SAINT-JEAN-POUTGE

LES ENFANTS ENTOURES DE LA MAÎTRESSE ET DU PERSONNEL

**Vous souhaitent une Bonne Année 2020**



Créé en 1991, le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Le Brouilh, Biran et Saint-Jean-Poutge est géré par un Syndicat Intercommunal (SI).

La création de ce syndicat est le gage de l'existence légale du RPI face aux textes sur la répartition des charges des écoles entre les communes.

Le Comité Syndical est composé de neuf membres titulaires représentant les communes. Trois membres suppléants par commune ont été désignés pour siéger au comité en cas d'empêchement du titulaire.

Les dispositions qui régissent la répartition des charges entre les communes pour les frais de fonctionnement des trois écoles stipulent que c'est le Syndicat de communes qui se substitue à chacune d'elles pour donner un accord à la scolarisation des enfants dans l'école d'une commune extérieure au syndicat et à la participation aux charges de cette école.

C'est donc le SI RPI, organe de substitution qui est compétent pour l'ensemble de la gestion des écoles des communes de Saint-Jean-Poutge/Biran/Le Brouilh.

Hormis le périscolaire (compétence transférée à l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne le 1<sup>er</sup> Janvier 2017), toutes les dépenses liées au fonctionnement des deux écoles sont prises en charge par le Syndicat.

Le 1<sup>er</sup> Janvier 2011, les dépenses d'investissement ont été rétrocédées aux communes membres.

L'équilibre budgétaire du Syndicat est assuré par une contribution des communes adhérentes arrêtée chaque année par le Comité Syndical. Elle est calculée pour chaque commune selon les critères suivants : 1/3 au prorata du nombre d'élèves calculé à l'année, 1/3 au prorata du nombre d'habitants et 1/3 au prorata de la masse des contributions directes.

En cette année 2019, le nombre d'élèves scolarisés sur le RPI s'élève à 64 :

\* **Saint-Jean-Poutge** (enseignante : Mme PENTO Corinne)

- Toute petite section : 2 élèves
- Petite section : 8 élèves
- Moyenne section : 7 élèves
- Grande section : 8 élèves

\* **Biran** (enseignante : Mme CAUQUIL Sophie)

- CM 1ère année : 10 élèves
- CM 2ème année : 8 élèves

\* **Le Brouilh** (enseignant : M. PORTAL Guillaume)

- CP : 4 élèves
- CE1 : 9 élèves
- CE 2 : 8 élèves



### *Lancement de la première OPAH Intercommunale – Grand Auch Cœur de Gascogne*

L'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne lance sa première OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 3 années + 2 années complémentaires. Les propriétaires occupants modestes et bailleurs des 34 communes de l'intercommunalité peuvent désormais bénéficier de financements complémentaires sous certaines conditions et d'un accompagnement gratuit dans leur démarche de rénovation de leur(s) logement(s) : conseils, recommandations de travaux, montage de dossier de demande de subvention, plan de financement...

Cette OPAH intercommunale ambitionne de soutenir l'amélioration de 270 logements de propriétaires occupants et de 75 logements locatifs. Elle vise également la réalisation de 3 objectifs principaux :

- Réduire la consommation énergétique et améliorer le confort thermique des logements ;
- Favoriser le maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie ;
- Résorption de l'habitat dégradé et insalubre.

**Lieu d'information et d'orientation pour tous les publics, l'animation de cette opération d'aide à l'amélioration de l'habitat sur le territoire a été confiée à la Maison du Logement.**

En matière de logement, une multitude d'aides, de services et d'organismes existent et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. C'est pour simplifier les démarches dans le domaine de l'habitat et mieux accompagner les habitants du territoire que l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a mandaté la Maison du Logement. Avec le statut d'association loi 1901, elle apparaît aujourd'hui comme un « guichet unique » qui renseigne tous les publics.

**Une assistance administrative, technique et financière, un service gratuit pour conseiller et accompagner**

Outre sa mission première d'accueil et d'orientation sur toutes les questions liées au logement, la Maison du Logement assure le suivi de toutes les opérations d'aide à l'amélioration de l'habitat conduites sur l'agglomération. L'équipe assure une assistance administrative et technique gratuite. Elle conseille ainsi les propriétaires sur toutes les questions d'amélioration de l'habitat, notamment en matière de rénovation énergétique, d'adaptation du logement des personnes en situation de vieillissement ou de handicap et de traitement de l'habitat dégradé et indigne.

Où et comment se renseigner ?



Accueil-information-conseil-expertise



La Maison du Logement, située au 7 bis rue Gambetta - 3<sup>ème</sup> étage - à AUCH vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Vous pouvez les joindre par téléphone au 05 62 05 52 80 ou par mail : [contact@maisonlogement.com](mailto:contact@maisonlogement.com).

L'équipe sera bientôt présente au plus proche de vous !

**OPAH INTERCOMMUNALE**  
GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE

**AMÉLIORATION DE L'HABITAT**  
2019 2022

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ?**  
**POUR VOS TRAVAUX, OBTENEZ**  
**DE 30 À 60 % DE SUBVENTIONS**

Gros travaux  
Amélioration énergétique  
Mises aux normes  
Adaptation du logement au handicap  
Ravalement des façades ...

www.anah.fr  
Occitanie  
CERS  
Agence nationale de l'habitat  
N° Indigo  
HABITER MIEUX  
grand AUCH  
AUCH  
PROCIVIS

## MSAP des "PORTES OUVERTES"

A l'occasion de la Semaine Nationale des « portes ouvertes » des maisons de services au public (MSAP) qui ont eu lieu du 7 au 12 octobre, Sandra BERLESE est venue rencontrer le public de Saint-Jean-Poutge le Jeudi 10 Octobre.

Une action dans le cadre d'une animation « MSAP hors des murs » afin de faire connaître au mieux les missions d'une MSAP.

### Accueil

Le CLIC est le lieu d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et des aidants.

Le CLIC est un service du Conseil départemental du Gers qui peut vous recevoir sur leurs lieux de permanence ou se déplacer à votre domicile.

### Missions pour le public de plus de 60 ans

- **Réaliser une évaluation personnalisée de vos besoins et vous accompagner dans les démarches,**
- **Informer, orienter, accompagner sur les aides favorisant votre maintien à domicile :**
  - portage des repas,
  - Téléassistance,
  - Aménagement du logement,
  - Et tous autres services adaptés à vos besoins,
  - Information et accompagnement sur vos droits (dossier de demande APA, mesure de protection, pension de réversion).
- **Informer, orienter, accompagner dans l'entrée en établissement : EHPAD, résidence autonomie et toutes autres solutions d'hébergement permanent ou temporaire**
- **Conseiller et accompagner vos aidants.**

### Missions pour les personnes en situation de handicap

- **Accueillir les personnes en situation de handicap et leurs aidants, les informer et les accompagner sur leurs droits MDPH :**
  - Ressources (Allocation aux Adultes Handicapés...)
  - Accessibilité (Carte Mobilité Inclusion, stationnement, invalidité, priorité)
  - Maintien à domicile (aide humaine, aide technique, aménagement du logement...)
  - Insertion professionnelle et scolaire
  - Orientation vers les établissements et services adaptés

### Missions sur le territoire

- **Informer et sensibiliser sur les problématiques liées au vieillissement**
- **Promouvoir les actions collectives de prévention, d'éducation à la santé, d'aide aux aidants**

**Le CLIC 32 vous accueille dans la proximité**

- Les CLIC d'Auch (Place du Maréchal Lannes), Nogaro, Condom, Fleurance, L'Isle-Jourdain et Mirande relèvent de la compétence du Conseil départemental du Gers.

## SOHO SOLO



Soho Solo GERS, créé par la CCI du Gers en 2008, propose aux net entrepreneurs et télé salariés de s'installer « au vert », en leur offrant des conditions optimales pour exercer leur vie professionnelle, loin du stress des grandes agglomérations. Travaillant de chez eux, les Solos peuvent exercer leur métier dans des conditions optimales, en conciliant plus facilement vie professionnelle et vie privée.

Ainsi, depuis 2008, plus de 200 personnes ont franchi le pas. Ils sont au total 27 Solos à avoir rejoint le réseau en 2018, et sont aujourd'hui plus de 500 nouveaux habitants avec leur famille.

Le réseau Soho Solo s'adresse aux entrepreneurs ou télétravailleurs pour développer leur activité à la campagne ([www.soho-solo-gers.com](http://www.soho-solo-gers.com)).

## Recensement de la population 2019

Suite au recensement qui s'est déroulé du 17 janvier au 16 février, les chiffres officiels nous ont été confirmés par l'INSEE 336 habitants, 141 résidences principales, 33 maisons secondaires et logements vacants. Pour mémoire, lors du recensement de 1999, nous comptons 244 habitants sur notre commune.

Nous remercions notre agent recenseur Mme Michèle MASSAROTTO pour son implication et le travail accompli, ainsi que les habitants de St JEAN-POUTGE pour l'accueil qu'ils lui ont réservé. LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !



## FINANCES COMMUNALES

### BUDGET PRINCIPAL 2018-2019

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
	Dépenses imprévues	
60 105,98	Charges à caractère général	64 202,69
101 134,27	Charges de personnel	102 050,00
41 777,10	Autres charges de gestion courante	56 989,56
9 522,14	Charges financières	9 482,19
	Virement à la section d'investissement	26 100,00
7 321,14	Opération d'ordre entre sections	15 675,56
<b><u>219 860,63</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>274 500,00</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
286,00	Produits des services	2 205,80
120 848,10	Impôts et taxes	114 524,18
70 006,80	Dotations et participations	69 169,00
48 391,15	Autres produits de gestion courante	35 520,00
23 941,15	Atténuation de charges	35 500,00
	Produits financiers	
1 600,20	Opération d'ordre entre sections	1 600,20
5 040,87	Produits exceptionnels	720,00
	Résultat reporté	15 260,82
<b><u>270 114,27</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>274 500,00</u></b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
	Immobilisations Incorporelles	
	Immobilisations corporelles	2 000,00
29 976,67	Opérations financières	32 417,80
60 585,60	Opérations individualisées	37 290,42
128 083,99	Opérations d'ordre	1 600,20
64 957,45	Résultat reporté	24 191,58
<b><u>283 603,71</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>97 500,00</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
	Solde d'exécution	
2 205,71	Recettes d'équipement Subventions	3 698,76
29 626,02	Opérations financières-FCTVA-TA	52 025,68
	Opérations sous mandats	
80 000,00	Emprunt	
14 942,96	Affectation de résultat	
132 637,44	Opérations d'ordre	15 675,56

	Virement de la Section de Fonctionnement	26 100,00
<b>259 412,13</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>97 500,00</b>

### **Taxes directes locales 2018**

(TH 14,13 %, TFB 12,97 %, TFNB 97,51 %)

### **Subventions octroyées aux associations : 3 057,09 €**

Association des Maires du Gers 167,09 € ; Club du 3<sup>ème</sup> Age 160,00 € ; Sté de Pétanque de St-Jean-Poutge 160,00 € ; Sté de Chasse 350,00 € ; Comité des Fêtes 1 000,00 € ; Coopérative Scolaire Biran/Le Brouilh 1 120,00 € ; Les Anciens Combattants 100,00 € ;

### **TARIFS DIVERS**

#### **I Locations**

- Logement de la Poste : 430 €/mois
- Logement de l'école : 430 €/mois
- Local situé à « La Côle » : 100 €/mois

#### **II Diverses participations**

##### **Utilisateurs de la Salle des Fêtes (caution de 160 € avec attestation assurance)**

- Habitants de la commune : Sans Chauffage 40 € - Avec Chauffage 75 €
- Extérieurs de la commune : Sans Chauffage 150 € - Avec Chauffage 200 €
- Réunions publiques : Sans Chauffage 100 € - Avec Chauffage 150 €

Atelier hebdomadaire pour la pratique du cirque : 250 € par saison (année scolaire)

##### **Utilisateurs de la Maison des Associations (caution de 160 € avec attestation assurance)**

- Habitants de la commune : Sans Chauffage 25 € - Avec Chauffage 50 €
- Extérieurs de la commune : Sans Chauffage 80 € - Avec Chauffage 120 €
- Réunions publiques : Sans Chauffage 50 € - Avec chauffage 90 €

(Période avec chauffage du 01/10 au 30/03 de l'année suivante)

##### **Utilisateurs du dépositaire communal**

- Gratuit pendant 3 mois
- 1€/jour pour les deux mois suivants
- 160 €/mois à partir du 6<sup>ème</sup> mois

##### **Concessions cimetière :**

- 50 € le mètre carré de terrain (concession cinquantenaire)

##### **Concession case de columbarium :**

- 1 000 € (Concession de 50 ans renouvelable)

##### **Vacations funéraires :**

- 20 € par autorisation délivrée

##### **Branchement électrique Pizzaiolo :**

- 2 € de l'heure (50 € par semestre – 100 € par an)

**Taxe d'Aménagement (anciennement TLE) : 4 %**

 **BUDGET ASSAINISSEMENT 2018-2019**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
14 491,63	Charges à caractère général	32 520,90
	Atténuation de charges	4 302,00
1 330,16	Charges financières	997,46
250,54	Charges exceptionnelles	728,00
10 266,64	Opération d'ordre entre sections	10 266,64
	Virement à la section d'investissement	14 000,00
<b><u>26 338,97</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>62 815,00</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
4 184,58	OD de transfert section	4 184,58
35 480,05	Redevance d'assainissement collectif	26 480,00
2 195,75	Redevance pour modernisation réseaux	2 211,21
	Atténuation de produits	
	Prime d'épuration	2 500,00
22 848,29	Résultat reporté	27 439,21
<b><u>64 708,67</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>62 815,00</u></b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
	Immobilisations Incorporelles	
	Opérations individualisées	5 008,89
50 036,27	Opérations financières	15 073,17
4 184,58	OD de transfert entre sections	4 184,58
	Résultat reporté	23 099,49
<b><u>54 220,85</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>47 366,13</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
	Recettes d'équipement Subventions	12 169,00
7 486,00	Opérations financières-FCTVA	10 930,49
13 368,72	Excédent	
10 266,64	OD de transfert entre sections	10 266,64
	Autofinancement	14 000,00
<b><u>31 121,36</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>47 366,13</u></b>

**Participation assainissement collectif (PAC) : 3 000 €**

**Redevance Assainissement**

Terme Fixe 110 €/an (55 € par semestre)

Terme variable 1.45 €/mètre cube consommé

**En application de la loi sur l'eau, l'assainissement collectif devient à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 une compétence de la CA GACG (Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne).**

***Tout ce qui aura trait à l'assainissement collectif (station d'épuration, réseau, facturation) sera désormais du ressort de la CA GACG (les moyens financiers lui seront aussi transférés). En 2020, l'entretien sera assuré par la commune.***

** DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2019**

- °Syndicat Mixte des 3 Vallées : avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise ainsi que les communes de Bives, Estramiac, Castéra-Lectourois, Lamothe-Goas, Sainte-Gemme, Terraube, Thoux, Miramont-Latour
- °Vote du Compte de Gestion 2018 (Budget Général)
- °Vote du Compte de Gestion 2018 (Budget Assainissement)
- °Vote Affectation résultats 2018 de la commune
- °Vote Affectation résultats 2018 du service assainissement
- °Vote des taux de base des impôts communaux 2019
- °Vote tarifs assainissement 2019
- °Vote subventions de fonctionnement accordées aux associations en 2019
- °Vote du Budget Primitif 2019 (Budget Général)
- °Vote du Budget Primitif 2019 (Budget Assainissement)
- °Vote pour la recomposition du Conseil Communautaire de l'Agglo GACG
- °Vote des admissions en non valeurs 2019 du service assainissement
- °Motion en faveur du maintien de la Trésorerie de Vic-Fezensac
- °Transfert de l'assainissement à la CA GACG au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 (approbation de la convention de coopération entre la commune et la CA GACG au titre de la gestion du service de l'assainissement collectif)
- °Principe du transfert à l'agglomération des résultats du budget annexe de la compétence « assainissement »
- °Clôture du budget annexe de la compétence « assainissement »
- °Adoption provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges « conception, contractualisation et animation des OPAH »
- °Syndicat Mixte des 3 Vallées : avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes du plateau de Lannemezan et des communes de Pauilhac, Pessoulens et Saint-Criq
- °Subvention classe de neige (écoles du Brouilh et Biran) : 1 280 €
- °Participation à hauteur de 10 % du tarif pour les sorties organisées par le Collège de Vic
- °Demande de subventions Etat, Région, Département, SDEG et CA GACG (au titre du contrat de ruralité) pour le projet de sécurisation : rue Corps Franc Pommiès, rue de l'Eglise et carrefour avec la RD 939

**ADRESSAGE (RAPPEL)**

*Concernant l'adressage (numérotation et dénomination des voies) mis en place en 2017 par la commune, n'oubliez pas de faire les changements d'adresse auprès des différents*

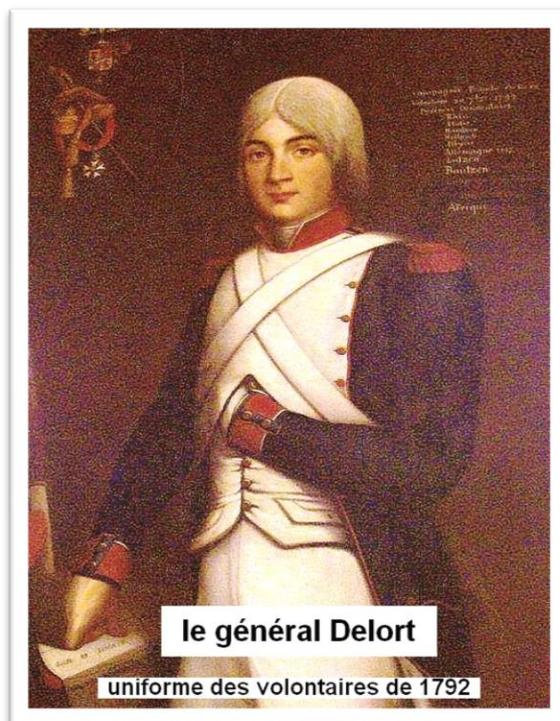
organismes (si nécessaire, la mairie vous fournira d'autres attestations pour vous permettre de les effectuer).

Par leur méconnaissance du terrain, les facteurs remplaçants ne distribuent pas les courriers dont l'adresse n'est pas explicite ou est incomplète.

## DELORT un général à Saint-Jean-Poutge

Depuis la récente campagne d'adressage de la commune, le carrelot de Pléhaut s'appelle désormais « **rue Delort, général du premier Empire** ». On peut légitimement s'interroger sur les raisons qui ont amené le Conseil municipal à honorer ce général de Napoléon, au même titre que **Louis Mauroux** et **le Corps franc Pommiès**.

**Marie-Joseph, Raymond Delort**, est un pur gascon, il est né à Vic Fezensac en 1769 et il compte parmi la douzaine de Gersois élevés au grade de général sous le règne de Napoléon premier. Il a habité le château de Pléhaut pendant la Restauration après la chute de l'Empereur. A cette époque, il refusa de rallier la royauté et entama une courageuse carrière politique dans l'opposition.



le général Delort

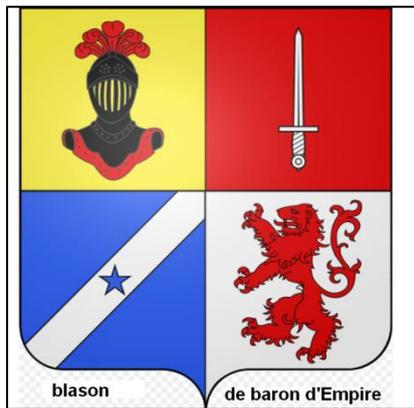
uniforme des volontaires de 1792

### Sa carrière pendant la Révolution et l'Empire

Fils de Blaise Delort, magistrat vicois, le futur général fait de brillantes études couronnées par le serment d'avocat. Au début de la Révolution, il revient à Vic où séduit par les idées nouvelles, il s'engage le 20 septembre 1792 dans le 3<sup>ème</sup> bataillon des volontaires du Gers avec 120 autres jeunes qui l'élisent capitaine à l'unanimité. De 1793 à 1795, il combat au Pays basque contre l'Espagne. Ses actions d'éclat et son sens du commandement lui valent un avancement rapide, aide de camp du général Moncey puis adjudant général, équivalent de colonel. On lui confie même le soin de porter à Paris les drapeaux pris sur le champ de bataille.

Après 1795 et la paix avec l'Espagne, il est démobilisé et on perd sa trace. En 1799, il est rappelé pour commander un escadron de cavalerie et participer à la répression d'un important soulèvement royaliste entre L'Isle Jourdain et Toulouse. Dès lors, il ne quittera plus l'uniforme jusqu'à la chute de Napoléon sous lequel il connaîtra de multiples affectations.

En 1800, en Italie, il participe à la victoire de Marengo contre les Autrichiens (*.bataille qui serait, selon la légende, à l'origine de la recette du « veau Marengo »*) Par la suite et jusqu'en 1813, il connaîtra de multiples affectations en tant que chef d'état major : 1802, en Allemagne dans l'armée du Rhin avec le général Moncey, 1803, à l'armée de Hollande puis du Hanovre, avec le **général auscitain Dessolles** (celui de la rue principale du vieil Auch). Il est élevé au grade d'adjudant commandant (entre colonel et général de brigade). De 1805 à 1813, il est affecté à l'armée d'Illyrie et de Dalmatie où il est apprécié pour ses talents d'organisateur, de diplomate et de négociateur.



Plusieurs événements personnels marquent chacune de ses affectations.

**La Légion d'Honneur.** Bien que modeste, Delort n'en dédaigne pas moins les honneurs. En 1803, il estime avoir mérité cette prestigieuse distinction créée l'année précédente par Napoléon. Sa demande, appuyée par son supérieur le général Dessolles, est couronnée de succès

**Son mariage :** Lors de son affectation au camp d'Utrecht, il rencontre une Hollandaise, Anne-Marie Van Vliet de Hardenbrook qu'il épouse le 28 avril 1804. Ils auront 4 enfants sur le tard et vivront ensemble jusqu'à leur décès..

**Baron d'Empire.** En 1810, Napoléon le nomme baron, titre agrémenté d'un blason et d'une dotation annuelle de 4 000 francs gagée sur le département de Rome (la ville lumière était alors une simple préfecture d'un département français).

**Promotion.** En 1811 il est élevé au rang de Maréchal de camp (*grade équivalent à général de Brigade*). En avril 1813, naît Raymond, le premier enfant du couple. Cette année-là, Napoléon qui doit faire face à une forte coalition, réunit ses forces en Allemagne. Au mois de mai, Delort combat sous les ordres du général Bertrand. A **Lutzen et Bautzen**, deux victoires de Napoléon, il a deux chevaux tués sous lui. L'année suivante, c'est « **la campagne de France** ». Les combats se déroulent dans l'est de la France face aux Russes, Prussiens et Autrichiens. Le 25 mars 1814, se déroule **la bataille de Fère Champenoise**. Delort y commande une brigade de fantassins au sein d'un bataillon attaqué par la cavalerie et l'artillerie russes. Après une résistance héroïque, Delort, blessé est fait prisonnier.. (Nous y reviendrons). Son courage lui vaudra le grade de général de division.

Face à un ennemi largement supérieur en nombre, Napoléon n'a que son génie militaire et le courage de ses soldats à leur opposer. En 20 jours, il remporte 10 victoires mais il finit par succomber sous le nombre. Après la bataille de Fère Champenoise, il abdique une première fois, est exilé dans l'île d'Elbe. Il reprend le pouvoir pendant « les Cent jours » et enfin après la défaite de Waterloo il est définitivement emprisonné dans l'île de Sainte-Hélène.

## **Retour au pays natal pendant la Restauration**



**Delort** voit sa récente promotion annulée par le roi Louis XVIII remonté sur le trône. Mis en demi-solde, il revient dans son Gers natal avec son épouse et son fils. Ses revenus modestes, la guerre ne l'a pas enrichi, l'oblige à habiter chez son père soit à Vic, soit au château de Pléhaut que son père avait acheté avant la Révolution.

Aussitôt, **Delort** s'implique dans la vie politique gersoise. Contrairement à nombre de généraux gersois qui se rallient sans état d'âme au nouveau régime, il s'engage dans le camp des libéraux qui défendent les acquis de la Révolution et le souvenir de l'Empereur déchu. On peut saluer son courage et la fidélité à ses convictions dans un climat de « **la terreur blanche** » où les royalistes pourchassent et souvent massacrent Révolutionnaires, Républicains et Bonapartistes

**Delort** se présentera à la députation à quatre reprises dans la circonscription de Condom.: en août 1815, en septembre 1816 puis en septembre 1817 où il est tête de liste départemental du parti libéral. Il est candidat une dernière fois en novembre 1820. A chaque élection, il réalise entre 25 et 30 % des voix, un score honorable, dans le contexte de l'époque, mais insuffisant pour être élu.

Il se consacre à sa famille, trois nouveaux enfants naîtront à Pléhaut ou à Vic. Il gère les biens hérités de son père sur Pléhaut et Vic Fezensac. La population locale garde le souvent d'un homme proche du peuple. Ainsi, en 1818, il assiste comme témoin au testament, qu'une modeste paysanne, voisine du château qui dicte ses dernières volontés au notaire.

En 1824, il se trouve mêlé à son insu à conflit politico-religieux qui a opposé les maires de Saint-Jean-Poutge et de Pléhaut qui formaient à l'époque deux communes séparées. En juin 1826, on lui confie l'éloge funèbre du colonel Delom, maire de Vic. Enfin, 17 décembre de la même année, il est mis à la retraite par le roi Charles X.

Le premier août 1827, devant Me Gaultier notaire à Vic, **le général Delort** vend ses biens de Pléhaut à **Jean-Baptiste Salle Estradère**, avocat à Condom : le château, les terres qui en dépendent et les trois métairies, Hagidet, La Plagne et Labat soit une bonne centaine d'hectares pour 102 800 francs et 5450 francs pour les meubles du château.. Curieusement, et sans qu'on en connaisse les raisons, il conserve la petite propriété de Landare près du Cousin. L'acheteur remaniera profondément le château que ses descendants conserveront jusqu'en 1938.

**Le général Delort** quitte le Gers et on perd sa trace jusqu'en 1830. Cette année-là, Charles X renversé par la Révolution des 27, 28 et 29 juillet, cède son trône à Louis-Philippe. Le nouveau roi poursuit la conquête de l'Algérie commencée par son prédécesseur (la prise d'Alger ne date que du 5 juillet). Pour renforcer son armée, il réintègre des officiers de Napoléon mis à l'écart par Louis XVIII et Charles X. Parmi ceux-là, on retrouve le général **Clauzel**, nommé gouverneur d'Algérie et commandant en chef de l'armée d'Afrique et le général **Delort** comme chef d'Etat major.

Delort reste une année en Algérie. Il y présidera une commission de 5 membres chargée d'enquêter sur des soupçons de pillage de l'armée. Après 20 jours d'enquête, l'armée sera blanchie. L'année suivante, il est en garnison à Versailles et est rétabli au grade de général de division.

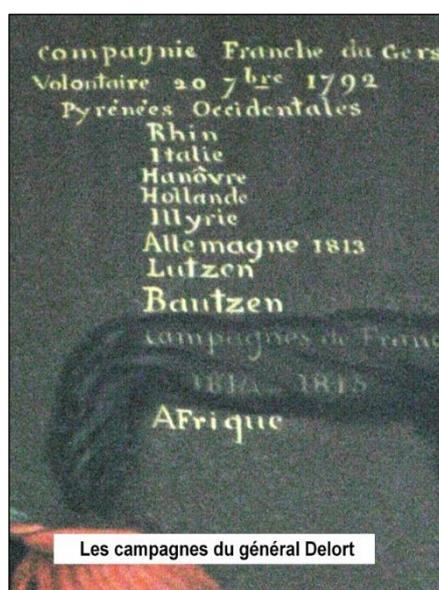
En 1834, Delort fait une dernière apparition officielle. Clauzel, devenu entre temps maréchal, mis en cause dans la presse par son successeur, fait appel aux talents d'avocat de son ancien subordonné pour le défendre. A cet effet, Delort rédige une note de mise au point publiée chez un éditeur de Montpellier. Le 1er octobre 1834, à 65 ans, il prend sa retraite définitive.

Il se retire près de Blois à **La Chaussée Saint-Victor** où il décède en 1846. Sa femme le suivra dans la tombe en 1847. Ils reposent dans le cimetière du village au bord de la Loire.

## A la mémoire de Delort

Le général Delort n'est pas oublié. Certes, ce nom figure sur le pilier ouest de l'Arc de triomphe avec tous les généraux de l'Empire mais il s'agit de son homonyme, le jurassien le général **Adrien Delort**. Sa fille Cornélie, peintre professionnel, a offert son portrait à la ville d'Auch en 1872. Elle le représente, jeune, dans l'uniforme des volontaires de la Révolution. Dans un premier temps, le tableau sera installé dans le musée au cours d'une cérémonie officielle en présence des autorités locales. Il sera par la suite transféré à la mairie.

Une biographie du général figure dans « **Le dictionnaire des Gersois illustres** », plusieurs rues portent son nom : à Vic depuis 1920, à Auch, plus récemment et enfin à Pléhaut. Ses compatriotes ont su lui rendre hommage.



## LES RANDONNEURS GASCONS à St-JEAN-POUTGE



Le 31 juillet, les Randonneurs gascons ont une nouvelle fois choisi Saint-Jean-Poutge et la qualité de ses chemins ruraux, sa Poutge et sa Serrade, pour effectuer leur traditionnelle sortie estivale. Une large centaine de marcheurs ont randonné sur les collines entre Baïse et Arranchélan, avant d'apprécier un repas préparé par l'un des leurs dans la salle des fêtes abondamment garnie.



## ASSOCIATION MARMAILLE

L'association Marmaille est une association de parents d'élèves. Elle a pour but de créer une dynamique d'action en milieu rural en faveur des enfants scolarisés dans les villages de Saint-Jean -Poutge, de Le Brouilh Monbert et de Biran.

Notre association est un groupe convivial, ouvert à toutes les bonnes volontés et toutes les idées. Nous avons besoin de parents volontaires même les aides occasionnelles sont les bienvenues...

Concrètement, grâce à nos recettes (celles des différentes manifestations et celle d'une subvention), nous aidons financièrement les 3 écoles à payer des déplacements en bus pour diverses sorties, à payer des entrées pour les sorties et financer une partie des voyages scolaires des écoles du Brouilh et de Biran (Sortie classe de neige, classe verte) et de Saint-Jean-Poutge (journée à la Colline aux Marmottes dans les Pyrénées).

L'Année passée nous avons collaboré avec les enseignants à l'organisation d'un carnaval sur le thème de l'air à Biran et enfin après le spectacle des enfants nous avons organisé un repas afin de clôturer cette belle année scolaire...

Lors de cette année scolaire 2019-2020, nous avons déjà organisé le loto des écoles qui s'est déroulé le 17 Novembre 2019 à Saint-Jean-Poutge. Ce loto est une source majeure de recette pour le financement des sorties de nos 3 écoles du RPI. Par la suite nous proposons la vente de chocolats pour les fêtes de fin d'année. Pour l'instant ces deux manifestations ont remporté un réel succès...alors continuons sur cette lancée !

Nous en profitons pour remercier les élus de nos trois écoles pour leur aide (mise à disposition des locaux), les trois enseignants de notre RPI et tous les parents pour leur aide si précieuse...

Tout nouveau cette année vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux via « Facebook » afin de suivre toutes les actus, manifestations, et date des réunions de Marmaille...

N'hésitez pas à nous rejoindre afin de partager des bons et beaux moments conviviaux pour nos enfants... Notre investissement d'aujourd'hui, allègera la facture de demain...

L'Association Marmaille.



## **Club de Pétanque « Fanye »**

L'assemblée générale de l'association 'FANYE' s'est tenue le 14 septembre 2019 en présence de tout le bureau (Jean-Marc Martinez étant excusé), une grande partie des licenciés, et adhérents, Mr le Maire étant excusé et remplacé par Jean pierre DUCOQ.

A cette occasion, il a été procédé au renouvellement de deux membres qui avaient été élus pour 2 ans.

( Mr Georges SERIS et Mr J marc MARTINEZ) ;3 candidats se sont présentés et ont été élus.

(Mme Sylvie MAURY, J Pierre VIVÉS, et Fabien SACCAVINI)

Le nouveau bureau se compose ainsi :

Président : MR LORT GILLES

Vice Président : MR MARTINEZ ANTOINE

Trésorerie : MME MAURY SYLVIE

Secrétariat : MME LORT GEORGETTE

Membres : MR BATS ALAIN, MR LESCURE GUY, MR J PIERRE VIVES,  
MR FABIEN SACAVINI

Le club a été représenté à tous les championnats du Gers et à une grande partie des concours départementaux.

En championnat des clubs séniors l'équipe 1 monte en 2eme division et l'équipe 2 monte en 4eme division.

L'équipe féminine a disputé le championnat avec ferveur, encore une fois nos félicitations.

Pour l'année 2020 le club participera une nouvelle fois aux différents championnats et organisera ses 5 concours.

Les concours à la mêlée débiteront tous les vendredis à partir de fin mai 2020, avec tous les quinze jours une grillade ; les concours se termineront fin Août avec remise des récompenses et avec un repas.

Nous attendons les habitants de ST jean POUTGE.

Le 11 janvier 2020 nous partagerons un repas pour clôturer la saison 2019.

Le 9 février 2020 aura lieu le couscous où là aussi nous attendons beaucoup de monde.

Je tiens à remercier les bénévoles, les licenciés, les adhérents, et je voudrai avoir une pensée pour olivier qui nous a quitté trop vite.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui nous ont apporté leur vote à l'occasion du budget participatif.

Le club « FANYE » vous présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2020

**Le Président : Mr LORT GILLES**



# Le St Jean Tennis Club

*Chers amis, Chers adhérents*

Avec une vingtaine d'adhérents pour cette année 2019, l'activité du Tennis Club s'est maintenue sensiblement au même niveau que l'année précédente. Il serait souhaitable que ce nombre augmente pour permettre d'envisager une plus grande animation.

Néanmoins les recettes ont été suffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement et il faut donc espérer, comme on vient de le dire, que la nouvelle saison qui s'annonce verra regrossir le nombre de nos adhérents.

A noter également que l'entretien du terrain assuré par la commune s'avère particulièrement efficace et mérite nos remerciements.

Le bureau élu en 2019 a été reconduit pour l'année 2020. Il a décidé notamment de conserver pour la saison prochaine les tarifs actuels des adhésions annuelles, à savoir :

- **Adulte individuel : 20€**
- **Adultes couple : 35€**
- **Jeune (<18ans) : 10€**
- **Enfant (<13ans) : 5€**
- **Cotisation de passage : 2,50€ par personne pour 1 heure de jeu**

Les cotisations de membre pour l'année 2020 seront disponibles dès le premier Janvier prochain.

**Nos vœux les plus sincères à toutes et à tous pour cette nouvelle année.**

**Le Président : Louis BOUVET**

### *Club du 3<sup>ème</sup> Age « Les Genêts »*

Le club du 3<sup>ème</sup> âge a tenu son Assemblée Générale le dimanche 24 novembre 2019 dans la maison des associations « Les Genêts », sous la Présidence de Michèle PIANEGONDA. La journée s'est achevée, dans une ambiance chaleureuse, où 46 participants se sont réunis autour de la table, au restaurant « Les Copains d'Abord » à VIC FEZENSAC.

Le nombre d'adhérents demeure inchangé, 60 comme l'an dernier.

Une pensée, pour les membres qui ne peuvent pas être présents pour raisons de santé, ou ne pouvant se déplacer.

Nous avons effectué 2 sorties. La sortie de 2 jours les 3 et 4 juin en Corrèze avec 28 personnes. Nous avons visité Carennac, Loubresac, Autoire, Beaulieu où nous avons dormi. Le lendemain visite de Martel, le moulin à huile de noix avec le repas de midi, ensuite une balade à bord du train « le Truffadou » pour découvrir la vallée de la Dordogne, et retour à St Jean dans la joie et la gaieté.

La sortie d'un jour a conduit 34 passagers dans les Landes voir le Moulin de Poyaller, repas à l'Auberge de Haza, visite du château de Gaujacq, puis l'abbatiale de St Sever et retour à St Jean. Belle journée surtout très chaude.

Comme tous les ans il y a renouvellement du 1/3 du conseil d'administration. Deux ne se représentaient pas et Jeannette GHEERAERT ayant quitté le club était à remplacer.

Deux nouveaux intègrent le conseil : Gilberte CASTILLON et Alain BATS, reste une place vacante.

Les rencontres des jeudis après-midis en semaine pair occupent une moyenne 10 à 15 personnes pour diverses activités (belote, scrabble, ...). Un pot, souvent occasion de fêter un anniversaire, clôture ces moments de convivialité.

Le club et ses membres remercient Monsieur le Maire et tout son Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention annuelle qui est accordée.

Amies, Amis de St-Jean-Poutge, Amis des communes voisines, même si vous n'avez pas l'âge, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus. L'important est d'avoir le cœur et le plaisir de se retrouver !

**Bonne et Heureuse année 2020 et Bonne Santé à TOUTES et à TOUS**



**Amicale des Anciens Combattants de la commune de Saint-Jean-Poutge**

*Cette année qui s'achève nous a donné sa part de tristesse comme jamais. D'abord nous nous inclinons avec une profonde tristesse devant la mémoire de nos treize camarades morts pour la France en combattant les djihadistes dans le sahel Toutes nos pensées vont vers leurs familles et leurs frères d'armes. Mais nous avons aussi perdu notre ancien du village et le départ de Jean BRUNET nous a profondément touché.*

*Malgré ces pertes les soldats de la force Barkhane ont accompagné les forces armées maliennes pour effectuer un don de matériel orthopédique au profit de l'hôpital des Nomades de Kaïgourou. Dans un état impeccable malgré les faibles moyens dont dispose l'établissement, la maternité accueille 30 à 40 naissances par mois. Cette rencontre aura d'ailleurs été l'occasion pour l'équipe médicale de Gossi d'échanger et de prodiguer des conseils aux médecins du centre.*

*Pour ce qui nous concerne, nous vous donnons rendez-vous le 8 mai et le 11 novembre pour rendre hommage à ces hommes et ces femmes qui donnent leur vie aujourd'hui pour nous permettre de vivre en toute quiétude.*

**Renseignements administratifs ;**

*Les titres, énumérés par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont délivrés sous certaines conditions et sont le plus souvent, matérialisés par une carte. Ils marquent la reconnaissance de la nation envers ceux qui ont combattu ou souffert en temps de guerre.*

*De façon générale, sauf exception, la règle de base pour l'attribution d'un titre est une durée d'exposition ou de participation de 90 jours à l'événement qui ouvre droit au titre en question :*

**CARTES ET TITRES DE COMBATTANT :**

- Carte du combattant : [www.onac-vg.fr/demarches](http://www.onac-vg.fr/demarches)
- Titre de reconnaissance de la Nation (TRN) : [www.onac-vg.fr/demarches](http://www.onac-vg.fr/demarches)
- Services effectués en Algérie du 3 juillet 1962 au 1er juillet 1964 : <https://www.onac-vg.fr/demarches>

**LA RETRAITE DU COMBATTANT :**

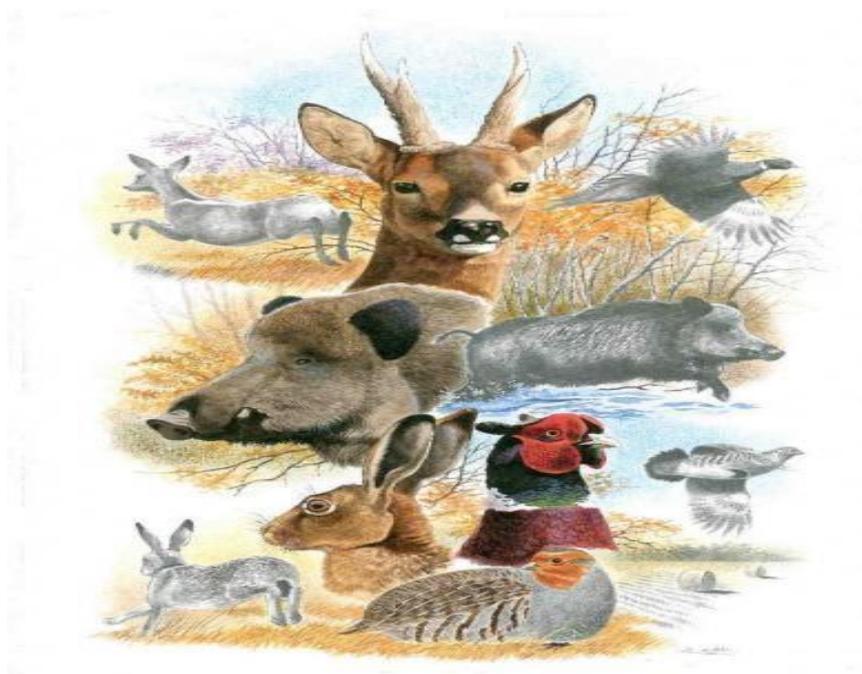
*La retraite du combattant est servie en témoignage de la reconnaissance nationale. La demande peut être effectuée à partir de 65 ans ou 60 ans sous certaines conditions : [www.onac-v](http://www.onac-v)*

*Le Bureau des anciens combattants vous adressent tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année et compte sur vous pour les commémorations.*



le Bleuet de France

## Société de Chasse de Saint-Jean-Poutge



### Société de Chasse "la Diane" de SAINT JEAN POUTGE

Nous voilà au terme de l'année 2019

Je profite de ce bulletin pour remercier tous les chasseurs, les propriétaires terriens et les bénévoles.

Je souhaite que nous puissions repartir dans cette nouvelle année dans l'entente, amitié et convivialité entre tous.

Au nom de tous les chasseurs, nous vous souhaitons à toutes et tous ainsi que famille et amis une bonne et heureuse année 2020.

Le président : Jean Pierre DARNAUD

**Comité des Fêtes de Saint-Jean-Poutge**

Le Comité des Fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Nous espérons vous retrouver nombreux à nos prochaines manifestations, l'incontournable randonnée pédestre qui grâce à vous a toujours autant de succès ainsi que la fête locale qui permet de fédérer les nouveaux arrivants et de retrouver les anciens.

Nous tenons à remercier le Conseil Municipal et M. le Maire pour son soutien financier.

Merci à tous ceux qui ont voté pour le Budget Participatif Gersoix même s'il n'a pas abouti.

Une pensée à Claudine et Jean-Michel qui nous ont quittés ainsi qu'à leur famille en cette période de fêtes.

Bonne et heureuse année.

La Présidente

